



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 2010

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- QUE le conseil municipal doit, en vertu du projet de Loi numéro 82 intitulé «*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*», établir dorénavant, avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances ordinaires en fixant, pour l'année visée, le jour, l'heure du début et l'endroit de chacune de ces dites séances ;

- QU'ainsi le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a adopté le 7 décembre 2009, une résolution à l'effet que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010 se tiendront à compter de 20 h 00 dans la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski (7, rue du Pavillon) selon l'horaire suivant :
 - Lundi le 11 janvier 2010 ; - Lundi le 5 juillet 2010 ;
 - Lundi le 1^{er} février 2010 ; - Lundi le 2 août 2010 ;
 - Lundi le 1^{er} mars 2010 ; - Mardi le 7 septembre 2010 ;
 - Mardi le 6 avril 2010 ; - Lundi le 4 octobre 2010 ;
 - Lundi le 3 mai 2010 ; - Lundi le 1^{er} novembre 2010 ;
 - Lundi le 7 juin 2010 ; - Lundi le 6 décembre 2010 ;

Donné à Saint-Narcisse-de-Rimouski ce 17^e jour du mois de décembre deux mille neuf (2009).

Signé

Gilles Lepage
secrétaire-trésorier